A 12

04 JAN. 2010

AB STRUCTURES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 38 500 EUROS
SIEGE SOCIAL : 720, RUE LOUIS LEPINE
34000 MONTPELLIER

MONTPELLIER B 415 199 025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf,

Le 8 décembre,

A 11 heures 30,

Les associés de la société AB STRUCTURES, société à responsabilité limitée au capital de 38 500 €, divisé en 500 parts de 77 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Frédéric CHAREYRE, propriétaire de	185 parts sociales
Monsieur Jean-Louis CHAREYRE, propriétaire de	130 parts sociales
Madame Sandrine UCCIANI, propriétaire de	185 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric CHAREYRE, gérant associé.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.

Frédéric CHAREYRE

Jean-Louis CHAREYRE

Sandrine UCCIANI

JLC

SU.